

**DES SECRETS BIEN GARDÉS**



**GUIDE D'ANIMATION**

**LES ABUS ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES**

Ce guide a été conçu comme outil d'accompagnement et de soutien au document audiovisuel « Des secrets bien gardés ». Il se veut accessible à toutes les personnes, de tous âges et de tous les milieux, intéressées à la prévention des abus envers les personnes âgées. Il est évident que nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions ni couvrir tous les aspects de cette problématique au moyen de ce guide uniquement. Mais nous croyons que la prévention et la diffusion de l'information contribueront à contrer les abus envers les personnes âgées.



## Coffre à outils pour l'animation

Le coffre à outils de l'animateur ou de l'animatrice indique la démarche à suivre pour parvenir à une animation cohérente et efficace.

- 1. Préparation de la salle**  
Placer la salle, les chaises et les tables de manière à favoriser les échanges entre les personnes participantes :  
à l'avant, prévoir un tableau ou des feuilles pour écrire afin de soutenir l'animation;  
distribuer aux personnes participantes du papier et des crayons pour la prise de notes.
- 2. Accueil des personnes participantes**  
Accueillir les personnes participantes en les saluant, individuellement si possible.  
*L'accueil permet d'établir un premier contact avec le groupe et de cibler la clientèle.*
- 3. Présentation de l'animateur ou de l'animatrice**  
*Il est préférable que chaque personne participante se présente également en mentionnant succinctement quels sont ses besoins et le motif de sa présence.*
- 4. Présentation du déroulement de l'atelier**  
C'est à l'animateur ou à l'animatrice d'indiquer aux personnes participantes le fonctionnement de l'atelier. Étant donné que l'animation accompagne les quatre dramatiques, l'atelier se divise en quatre sections avec une introduction sur les abus envers les personnes âgées et une conclusion. Une brève mise en situation est faite par l'animateur ou l'animatrice avant chaque tableau puis la dramatique est visionnée par le groupe. Après chaque dramatique, l'animateur ou l'animatrice amorce la discussion à l'aide des questions prévues au guide ou selon son inspiration et invite les personnes participantes à exprimer leurs commentaires et leurs réflexions.
- 5. Discussion et appréciation**  
Il s'agit de la dernière partie de l'animation. C'est le bon moment pour ouvrir le dialogue sur des initiatives, autant individuelles que collectives, pour contrer les abus envers les personnes âgées. Il serait bon de se renseigner au préalable sur les ressources disponibles dans le milieu. À la fin, il est important de faire une évaluation en groupe de l'animation afin d'ajuster le tir pour une prochaine rencontre.

L'animatrice ou l'animateur qui cherche à susciter une prise de conscience collective chez les personnes participantes ne peut y parvenir qu'en faisant circuler l'information entre les membres. Cette information se situe sur le plan des idées bien sûr, mais aussi sur celui du fonctionnement du groupe et celui des personnes elles-mêmes. Pour faciliter sa tâche, l'animatrice ou l'animateur doit savoir qu'il existe trois composantes à la participation : le contenu, la procédure et l'aspect socio-affectif. Chaque composante commande l'utilisation de techniques particulières.

1. LE CONTENU (la tâche) : c'est ce qui sert de catalyseur et permet la cohésion du groupe. Le sujet abordé, les idées ainsi que les opinions exprimées doivent être bien compris par toutes les personnes participantes. L'information doit circuler librement et chaque personne doit se sentir écoutée.

2. LA PROCÉDURE : pour que les idées circulent bien dans le groupe, il est important que les règles de fonctionnement soient bien définies et acceptées par tous les membres du groupe, dès le début de la rencontre.

3. L'ASPECT SOCIO-AFFECTIF : le rôle de la personne qui anime est de veiller à maintenir dans le groupe un climat favorable à l'échange et à la discussion. Elle y parviendra dans la mesure où elle fera circuler l'information sur ce que ressentent les membres du groupe quant au mode de fonctionnement même du groupe et aux différentes formes de participation.

### Qu'entend-on par mauvais traitement à l'égard des personnes âgées ?

Par mauvais traitement à l'égard des personnes âgées, on entend le plus souvent tout acte ou toute omission qui nuit à une personne âgée ou qui met sa santé ou son bien-être en danger.

L'Organisation mondiale de la santé définit les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées comme ***un acte unique ou répété, ou l'absence de mesures appropriées, qui se produisent dans toute relation au sein de laquelle le sentiment de confiance attendu est source de préjudice ou de détresse pour la personne âgée.***

Les abus peuvent être physiques, sexuels, psychologiques, médicaux, matériels ou financiers. Ils peuvent être le résultat de la négligence ou être liés aux conditions d'hébergement. Ils peuvent prendre la forme d'une violation du droit à la liberté ou il peut s'agir d'un abus social.





### **Qui sont les victimes?**

La plupart des victimes de mauvais traitements sont des personnes qui jouissent de toutes leurs facultés mentales et qui sont en mesure de prendre leurs propres décisions. La majorité d'entre elles sont capables de prendre soin de leur santé et n'ont pas besoin de soins constants. On ne devrait jamais supposer qu'une victime de mauvais traitements souffre d'incapacité mentale du seul fait qu'elle est âgée.

Il est vrai que les victimes dépendent souvent d'une façon ou d'une autre de ceux qui les maltraitent; cela dit, leur dépendance ne découle pas nécessairement d'une incapacité mentale ou d'une fragilité physique. Par ailleurs, les personnes âgées qui souffrent d'une incapacité mentale ou physique sont plus vulnérables face aux mauvais traitements.

### **Exemples d'abus envers les personnes âgées:**

- Les infantiliser
- Proférer des menaces verbales à leur égard
- Contrôler leurs rencontres, leurs sorties
- Les loger dans une chambre trop petite
- Dire qu'elles n'ont plus toute leur tête
- Prendre des décisions à leur place
- Les forcer à se presser
- Les limiter à l'usage d'une seule pièce
- Violenter leur intimité
- Les forcer indûment à consommer des médicaments

### **Le silence des victimes et des témoins**

**L'expression des victimes est limitée par les craintes.**

**La victime craint de :**

- Subir des représailles
- Être abandonnée
- Être à l'origine d'un conflit
- Perdre des relations significatives

**La victime peut avoir des difficultés à se reconnaître comme telle. La victime :**

- Ne se rend pas compte de la gravité de la situation
- Excuse ou justifie le comportement abusif
- Se sent coupable de son état de dépendance
- Éprouve une diminution de la confiance en soi
- Croit faire une erreur d'interprétation
- Se croit responsable de la situation

**Les résistances à la divulgation des faits peuvent provenir de :**

- La faible probabilité d'être crue
- La capacité limitée de communiquer clairement
- L'absence de personne de confiance
- La méconnaissance des possibilités d'aide
- L'impuissance face à la complexité de la situation

**Les résistances de l'entourage peuvent être :**

- Ne pas reconnaître le problème
- Banaliser l'incident
- Culpabiliser la victime ou la rendre responsable
- Craindre les conflits ou les représailles
- Ne pas questionner les règles du milieu
- Mal connaître les règles et les ressources

# QUATRE DRAMATIQUES SUR LES ABUS ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES

À ce moment-ci, l'animatrice ou l'animateur fait une brève mise en situation afin de bien mettre en place le cadre dans lequel vont évoluer les personnages des dramatiques.

**Mise en situation:** Vivre dans une résidence pour personnes âgées, c'est parfois le choix des aînés, c'est parfois aussi la décision des enfants ou des proches. Certains de ces aînés se sentent seuls, isolés de leur famille. Il leur arrive de subir de la négligence, des abus et quelquefois même de la violence. Vous allez bientôt faire la connaissance de quatre personnes aînées. Elles n'ont pas de conjoint et elles vont bien pour le moment. Nous vous invitons à être très attentifs à ce qu'elles vivent.

## **PREMIÈRE DRAMATIQUE**

### **UN PEU PLUS VITE**

Nous entrons tout d'abord chez madame Béatrice Roy. Elle est âgée et elle éprouve beaucoup de difficulté à marcher. Elle peut se déplacer dans son appartement en s'appuyant sur une canne, mais elle doit utiliser la chaise roulante dès qu'elle en sort. Chaque jour, des préposées viennent la chercher et l'amènent en chaise roulante pour les repas communautaires et pour les activités de la maison.

#### ***Visionnement de la dramatique***

*(Les questions suggérées ne le sont qu'à titre indicatif)*

Questions pour alimenter la discussion :

**Pourquoi les victimes ne dénoncent-elles pas de tels abus? Quels sont les craintes reliées à la dénonciation chez les victimes ?**

---

---

**La famille de la victime devrait-elle intervenir ou respecter la volonté de la personne aînée de ne pas intervenir ?**

---

---

**À qui la victime ou les proches devraient-ils s'adresser et quelles mesures pourraient être prises ?**

---

---

Les mauvais traitements sont toujours blâmables. La situation ou les difficultés personnelles du fournisseur de soins n'excusent jamais la maltraitance envers une personne aînée. Dans un cas de mauvais traitements, il peut exister des facteurs explicatifs; par contre, ils ne seront jamais justifiables.

## **DEUXIÈME DRAMATIQUE**

### **DU CHANTAGE ?**

*Nous poursuivons notre visite dans l'appartement de madame Élisabeth Therrien. Il y a deux ans, elle a perdu son mari dans un accident de la route. Elle a elle-même été grièvement blessée, mais elle va mieux. Elle vit maintenant une vie normale, malgré quelques séquelles. C'est elle qui a pris la décision de s'installer en résidence. Aujourd'hui, sa petite-fille lui fait une courte visite pour lui emprunter encore une fois de l'argent.*

#### ***Visionnement de la dramatique***

Questions pour alimenter la discussion :

**Il est question ici d'exploitation et de chantage affectif, du mythe de la personne aînée qui a beaucoup d'argent de côté... mais aussi de la pauvreté bien réelle des personnes aînées. Vos commentaires.**

---

**Madame Therrien pense avoir été claire avec sa petite-fille et elle espère que celle-ci va comprendre. Quelles sont vos suggestions à madame Therrien?**

---

**Pensez-vous que les hommes aussi peuvent être victimes d'abus? Et comment?**

---

## **TROISIÈME DRAMATIQUE**

### **LA PARTIE DE DAMES**

*Nous rencontrons monsieur Raphaël Tremblay. Il est arrivé à la résidence avec sa femme sur les conseils de leur médecin quand celle-ci est devenue trop malade pour tenir maison. L'année dernière, elle est décédée. Monsieur Tremblay se sent très seul et sa mémoire est de plus en plus défaillante.*

#### ***Visionnement de la dramatique***

Questions pour alimenter la discussion :

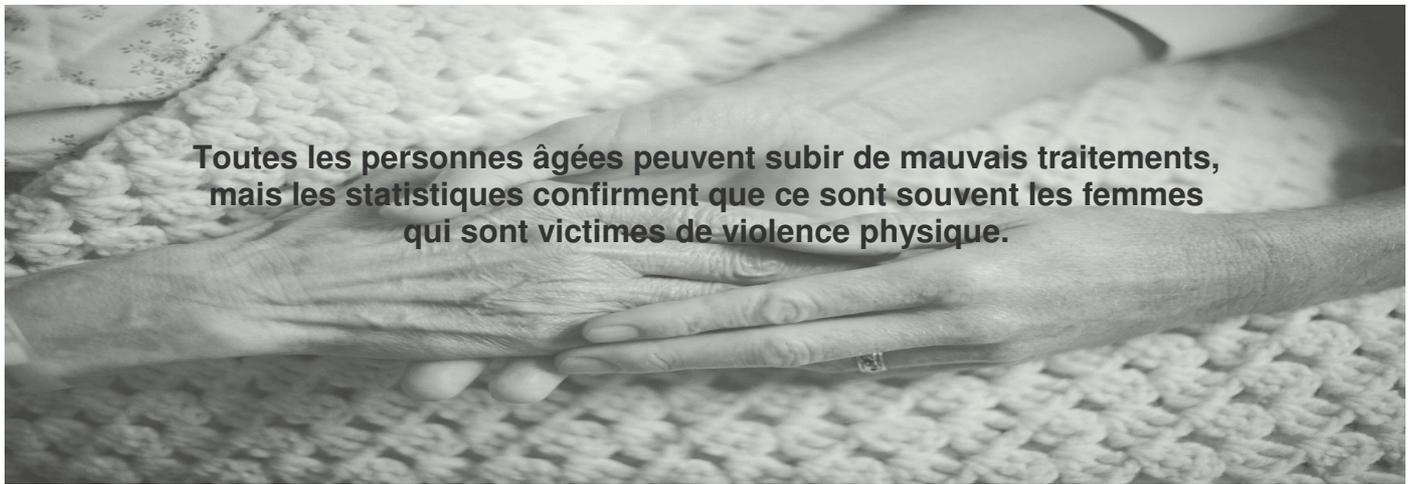
**Comment agir à l'égard de personnes qui ont des comportements semblables?**

---

**Connaissez-vous les groupes d'aide ? Les ressources où trouver du support et des conseils sur la façon d'interagir avec ces personnes ?**

---

**Isolement et mauvais traitements vont souvent de pair. Beaucoup de victimes sont isolées de leurs amis, de leurs voisins et des membres de leur famille.**



Toutes les personnes âgées peuvent subir de mauvais traitements, mais les statistiques confirment que ce sont souvent les femmes qui sont victimes de violence physique.

## **QUATRIÈME DRAMATIQUE**

### **UNE BONNE IDÉE**

*Nous entrons finalement chez madame Berthe Bonin. Son cœur étant malade, elle ne peut plus s'occuper de son entretien, c'est pourquoi ses enfants l'ont placée dans cette résidence. Voyons ce qui s'y passe.*

#### ***Visionnement de la dramatique***

Questions pour alimenter la discussion :

**Pensez-vous que les personnes âgées devraient elles-mêmes provoquer les occasions de rompre leur solitude?**

---

---

---

**Comment les personnes âgées peuvent-elles resserrer les liens avec leur famille et la communauté sans se retrouver en position d'attente ou de dépendance ?**

---

---

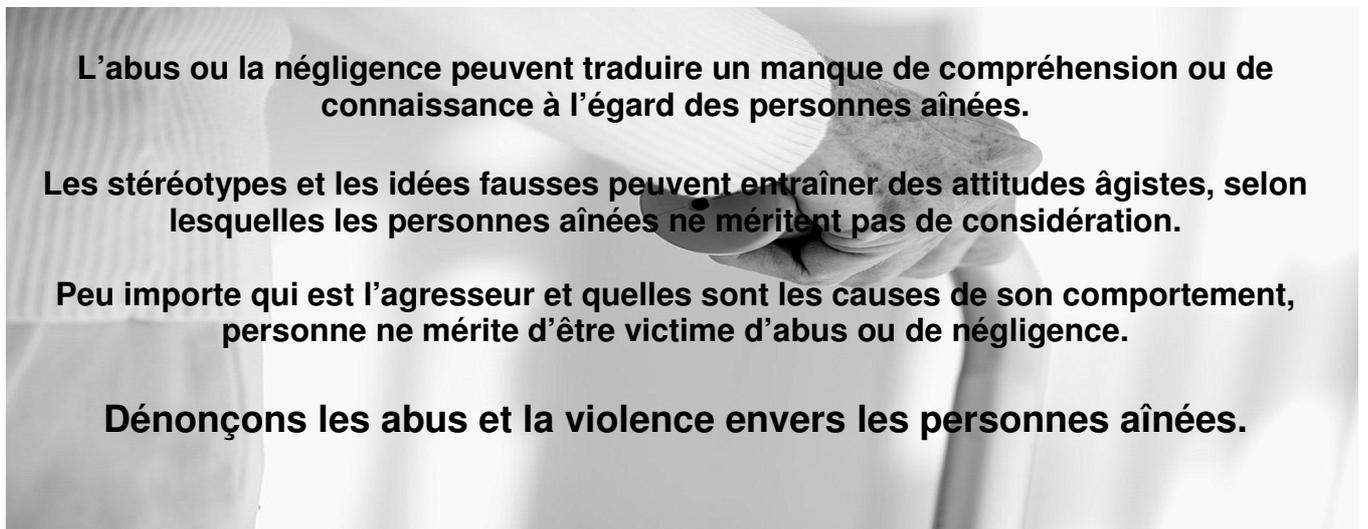
---

**L'abus ou la négligence peuvent traduire un manque de compréhension ou de connaissance à l'égard des personnes âgées.**

**Les stéréotypes et les idées fausses peuvent entraîner des attitudes âgistes, selon lesquelles les personnes âgées ne méritent pas de considération.**

**Peu importe qui est l'agresseur et quelles sont les causes de son comportement, personne ne mérite d'être victime d'abus ou de négligence.**

**Dénonçons les abus et la violence envers les personnes âgées.**





Nos sociétés répugnent à le reconnaître, et pourtant elles sont productrices de situations de violence, d'abus ou de négligence. D'où le grand défi que pose le dépistage auprès des victimes. Nous devons comprendre les motifs du silence des victimes afin de mieux entrer en relation avec elles et les amener à se prendre en charge, tout en tenant compte de la relation difficile qu'elles entretiennent avec leur environnement. Nous devons éviter l'aggravation de leur insécurité ou la détérioration de leurs conditions.

L'implication des témoins aidants dans le processus de dépistage est souvent indispensable.

L'accès à l'information et à des ressources d'écoute, d'aide et de référence demeure une fenêtre ouverte sur l'avenir, et l'avenir n'a pas d'âge...

**Les mauvais traitements sont subis dans le silence et perdurent tant que le problème reste caché.**

**CE GUIDE D'ANIMATION A ÉTÉ RÉALISÉ POUR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES DE ROUYN-NORANDA (AQDR-RN).**

**Conception et rédaction : Catherine Sirois**

**Avec le soutien du comité responsable :**

**Madeleine Lévesque**

**Monique Bernier**

**Célyne Tessie**

**Louise St-Germain**

**Julianne Pilon**

**Agence de la santé  
et des services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue**

**Québec** 

**Ce projet a été rendu possible grâce à une subvention de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.**